

TANGO & SCAN

2025

ÉDITION
MÉTIER
D'ARTS

APPEL
À PROJETS
INNOVANTS

CAHIER DES CHARGES

Cahier des Charges Tango&Scan 2025

Page

Objectifs

A. CONTEXTE	5
B. ENJEUX DE L'APPEL À PROJETS TANGO&SCAN	6
C. ACTEURS	6
D. ATTENTES VIS À VIS DES PROJETS	7
E. ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES PROJETS LAURÉATS	8
F. DÉPÔT DU DOSSIER	9

Conditions d'éligibilité

A. FONCTIONNEMENT	13
B. SECTEURS CONCERNÉS	13
C. PORTEUR-SE DE PROJET ET BINÔME/CONSORTIUM	14
D. AUTRES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	19

Modalités de soutien

A. MONTANT DE LA DOTATION VERSÉE AU·À LA PORTEUR-SE DE PROJET	21
B. ENGAGEMENTS DU·DE LA PORTEUR-SE DE PROJET	21
C. ENGAGEMENTS DU·DE LA PARTENAIRE	22
D. CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA DOTATION	23

Sélection des lauréat·e·s

A. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU JURY	25
B. CRITÈRES D'ÉVALUATION	26

Calendrier

28

Annexes

30

OBJECTIFS

A. Le contexte

La recherche de nouveaux leviers et de nouveaux modèles de développement économique est un enjeu majeur dans le contexte économique actuel.

Le Pacte pour une économie locale durable est la nouvelle feuille de route de développement économique de l'Eurométropole de Strasbourg. Permettant ainsi de co-construire avec les acteurs économiques locaux un acte d'engagement pour préparer l'avenir de notre territoire.

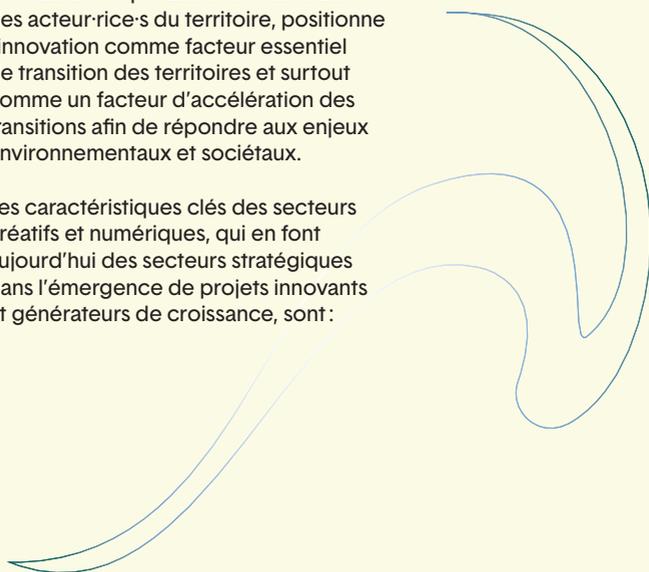
Ce Pacte a pour objectif d'amplifier la dynamique collective et les démarches locales de transition vers une économie locale plus durable. Il vise à assurer un développement local équilibré, sobre en ressources à l'impact réduit sur l'environnement, qui profite au plus grand nombre, et à conforter Strasbourg, laboratoire européen des transitions.

Ce pacte, qui se veut équilibré, raisonnable et profitable à l'ensemble des acteur·rice·s du territoire, positionne l'innovation comme facteur essentiel de transition des territoires et surtout comme un facteur d'accélération des transitions afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux.

Les caractéristiques clés des secteurs créatifs et numériques, qui en font aujourd'hui des secteurs stratégiques dans l'émergence de projets innovants et générateurs de croissance, sont :

→ **Leur capacité d'entraînement sur l'ensemble des autres secteurs de l'économie : gain de productivité, création de nouveaux produits et services, formation et croissance de nouvelles industries, etc.**

→ **L'implication des usager·e·s dans les différents maillons de la chaîne de création de valeur : création, conception, production et développement, mise sur le marché et promotion de biens et services innovants.**



B. Enjeux de l'appel à projets Tango&Scan

Dans ce contexte, Tango&Scan soutient des projets entrepreneuriaux créatifs ou numériques sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'appel à projets encourage le développement économique et stimule l'innovation en favorisant la rencontre, les transferts de compétences et la fertilisation croisée autour d'un projet commun entre :

- **Un-e acteur-riche du secteur créatif et/ou numérique d'une part**
- **Un-e acteur-riche d'un autre secteur économique d'autre part**

Tango&Scan contribue à :

- **Concevoir et réaliser des biens et services originaux,**
- **Développer la créativité et la compétitivité des entreprises,**
- **Consolider les secteurs des industries créatives et numériques sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg,**
- **Détecter et mettre en lumière les talents du territoire,**
- **Accompagner la poursuite de nouveaux projets par des entreprises en phase de développement.**

C. Acteurs

L'Eurométropole de Strasbourg dédie une subvention à hauteur de 250 000 € aux projets des entreprises créatives et numériques.

Pilote de l'appel à projets, l'association **accro** dynamise l'écosystème des industries créatives et culturelles de l'Eurométropole de Strasbourg et plus largement sur le territoire du Rhin supérieur, en développant des actions de promotion, de sensibilisation et d'accompagnement entre les acteur-riche-s créatif-ve-s et les autres acteur-riche-s économiques afin d'initier des collaborations et de contribuer au développement économique territorial.

accro est le référent pour tout-e porteur-se de projet désirant répondre à l'appel à projets et tout-e lauréat-e dans son parcours de développement et de réalisation de son projet.

L'association accompagne également les porteur-se-s de projets dans la préparation de leur dossier en réponse à l'appel à projets Tango&Scan via des ateliers de conseil et d'expérience collective.



Plus d'informations :
tangoscan@accro-grandest.fr

D. Attentes vis à vis du projet

Les projets soutenus doivent faire part de leur caractère original et innovant au regard des besoins et évolutions des usages. Ils devront apporter la preuve de leur faisabilité technique, ainsi que de leur potentiel économique par une projection à court, moyen et long terme dans le dossier de candidature.

Ils devront être menés dans le temps imparti de huit mois à partir des résultats du jury (juillet 2025 à mars 2026).

Les résultats attendus pour l'ensemble des projets sont la création, la conception, la production, le développement, la mise sur le marché et la promotion de produits et/ou de services innovants. Ils sont notamment appréciés au regard des éléments suivants :

- **Impulsion d'une dynamique partenariale autour du projet.**
- **Développement et ouverture de nouveaux marchés : chiffre d'affaires et emploi.**
- **diffusion de la créativité et de l'innovation dans les processus internes à l'entreprise.**

Une grille d'évaluation des résultats attendus sera à renseigner lors de la candidature afin de détailler les objectifs du projet et les réalisations envisagées avec la dotation Tango&Scan.

E. Accompagnement au développement des projets lauréats

Sur les huit mois de développement et de réalisation du projet, chaque porteur-se de projet bénéficiera d'un accompagnement proposé par **accro**. Cet accompagnement sera composé de :

- **Deux rendez-vous obligatoires d'évaluation (en novembre 2025 puis en mars 2026) en présence du-de la porteur-se et du-dela partenaire principal-e du projet,**
- **Des séances de rencontre et temps d'échanges sur des thématiques spécifiques proposées et déterminées en fonction des besoins et de l'avancement des projets et organisées dans le cadre des ateliers accro.**
- **Un moment de visibilité permettant de mettre en avant sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et sur les réseaux sociaux les réalisations des projets lauréats.**

F. Dépôt du dossier

Le-la porteur-se de projet est invité-e à remplir, à partir du 04 avril 2025 et jusqu'au 11 mai 2025, le formulaire de dépôt de candidature en ligne disponible sur le site d'**accro**.

L'intégralité du dossier doit être rempli directement en ligne sur le site dédié et complété avec l'ensemble des pièces jointes nécessaires. Il doit être accompagné de l'acquittement des frais de dossier obligatoirement réglables par carte bancaire en ligne. Les frais de candidature ouvrent automatiquement droit à une année d'adhésion à l'association **accro**.



Tarifs

→ **90 € (Early bird) pour un dépôt de dossier effectué entre le 04 avril et le 20 avril 2025.**

→ **125 € pour un dépôt de dossier effectué entre le 21 avril et le 11 mai 2025.**

→ **50 € pour les étudiant-e-s-entrepreneur-e-s, quelle que soit la période de dépôt de dossier (frais pris en charge intégralement par PEPITE Etena de Strasbourg).***

*Prise en charge intégrale limitée aux 10 premières candidatures finalisées via la plateforme web

Une édition spéciale valorisant les métiers d'art

Dans le cadre des orientations du Pacte pour une économie locale et durable, qui met en avant les entreprises créatives comme secteur clé, l'édition 2025 de l'appel à projets Tango&Scan portera une attention particulière aux initiatives valorisant les métiers d'art. L'intégration des compétences traditionnelles et des nouvelles technologies permet de faire découvrir le patrimoine artisanal et d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement et d'innovation notamment en favorisant l'expérimentation et le prototypage, en optimisant la production et en valorisant la création. Les métiers d'art, au croisement de la tradition et de l'innovation, sont une composante essentielle du patrimoine culturel et économique de l'Eurométropole de Strasbourg, membre de l'Association Ville et Métiers d'Art depuis 1998.

Cette édition vise à soutenir les artisan-e-s d'art présent-e-s sur le territoire ainsi que les 281 métiers d'art. Elle s'inscrit dans une dynamique de préservation et de transmission des savoir-faire, tout en favorisant l'innovation dans les pratiques artistiques et artisanales. Les projets retenus pourront répondre à plusieurs objectifs :

- **Renforcer l'innovation et la créativité dans les métiers d'art.**
- **Soutenir la pérennité et le développement du savoir-faire local.**
- **Encourager les synergies entre les compétences locales pour stimuler les échanges, la collaboration et le rayonnement du territoire.**
- **Offrir une visibilité accrue aux artisan-e-s d'art et à leurs réalisations.**

Les collaborations entre artisan-e-s, industriel-le-s, designers et ingénieur-e-s créent des synergies bénéfiques, enrichissant chaque domaine et contribuant à une croissance durable et créative. En valorisant ces savoir-faire, cet appel à projets vise à renforcer le rôle des métiers d'art comme piliers du développement économique, de la créativité et de la cohésion sociale sur le territoire eurométropolitain.

Tous les projets, quelle que soit leur thématique, sont éligibles à participer à l'appel à projets. L'édition 2025 mettra un éclairage particulier sur les projets portés ou associés à un-e artisan-e d'art. Néanmoins, le dépôt d'un projet intégrant les métiers d'art ne constitue pas une condition d'éligibilité.

Un prix spécial "bois local" : en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Dans le cadre du contrat de réciprocité signé en 2023 entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, le Parc naturel régional des Vosges du Nord, accompagné par l'ADEUS, l'édition 2025 de **Tango&Scan** inclut un **Prix spécial "Bois Local"**. Ce prix s'inscrit dans une démarche ambitieuse de coopération entre territoires urbains et ruraux, visant à répondre aux enjeux climatiques tout en soutenant l'économie locale.

Ce prix financé par le Parc naturel régional des Vosges du Nord a pour objectif de promouvoir l'usage innovant des ressources forestières locales, avec une attention particulière apportée au hêtre et au pin sylvestre, et d'encourager le dialogue entre artisan-e-s, industriel-le-s, designers et créateur-ric-e-s. En valorisant les savoir-faire régionaux et en intégrant les matériaux bois dans des projets novateurs, ce prix vise à faire des Vosges du Nord et de l'Eurométropole de Strasbourg des vitrines d'innovation et de durabilité.

Les trois catégories du prix sont les suivantes :

→ **Savoir-faire et objet - 4 500 € :**
cette catégorie met en lumière la conception d'objets et d'aménagements intégrant les essences de bois locales, tout en répondant aux besoins du marché et dynamisant la filière forêt-bois locale. L'objectif est de soutenir les artisan-e-s et créateur-ric-e-s qui réinventent le design en mettant en lumière le bois local et les savoir-faire régionaux. Les projets contribueront ainsi à une économie vertueuse pour la préservation du patrimoine naturel.

→ **Service - 4 500 € :**
cette catégorie récompense le développement de services innovants visant à valoriser les produits en bois local et savoir-faire associés. Entre design de service, graphisme et stratégie de communication, l'objectif est de créer une offre contribuant à la reconnaissance et à la diffusion des produits en bois locaux, jusqu'à accompagner les entreprises et artisan-e-s à développer de nouveaux produits, applications et débouchés à leur activité.

→ **Prix du jury - 4 500 € :**
cette catégorie vise à valoriser un projet sélectionné par le jury ayant un impact sur le territoire ou illustrant un usage exemplaire du bois local.

Un partenariat avec L'EM Strasbourg Business School

Ce prix spécial avec ses trois catégories s'inscrit dans une volonté de favoriser les transitions économiques, environnementales et sociales en connectant les écosystèmes de l'Eurométropole de Strasbourg et du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Il vise à renforcer les synergies entre ces territoires tout en promouvant l'usage durable et innovant des ressources forestières comme levier d'attractivité et de résilience. Les trois catégories du prix favorisent en particulier les projets œuvrant pour une synergie entre designers et créateurs, et les professionnels de la filière forêt-bois des Vosges du Nord (voir la Charte forestière de territoire).

Ce prix spécial peut être remporté en complément de la dotation Tango&Scan.

En 2023, l'EM Strasbourg Business School et l'association **accro** ont noué un partenariat pour soutenir davantage l'innovation et les entrepreneur-e-s sur le territoire. Dans le cadre de ce partenariat, l'EM Strasbourg propose un programme d'accompagnement « Booster » de la Ruche à projets pour des candidat-e-s à l'appel à projets Tango&Scan. Ce programme permet un suivi individuel avec des coaches, notamment sur la méthodologie de création d'entreprise. De plus, d'autres opportunités de formations et de réseautage sont proposées aux candidat-e-s Tango&Scan dans le cadre de ce partenariat.

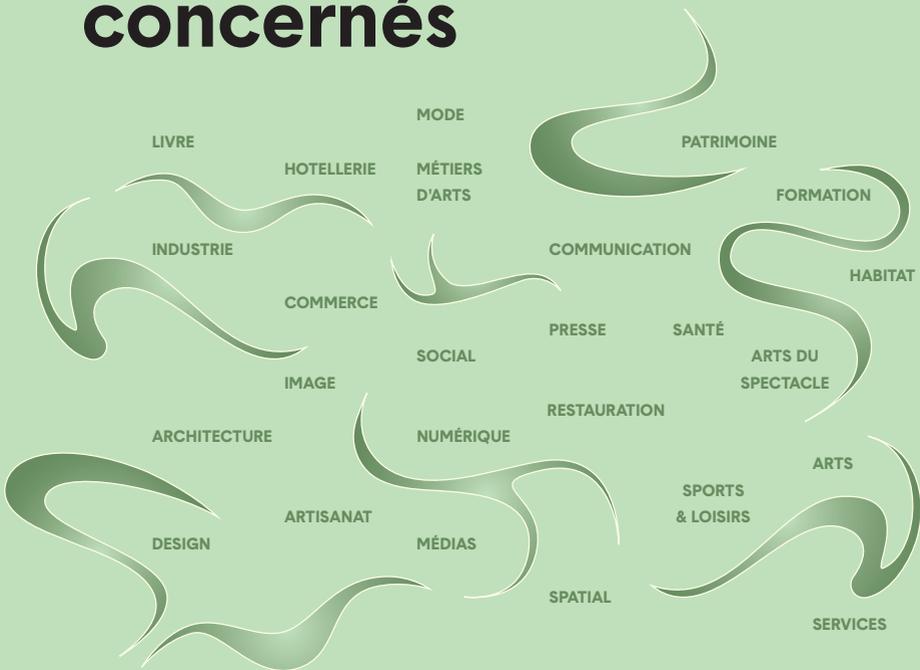
Des tarifs préférentiels sur le programme d'incubation de la Ruche à projets peuvent également être consentis aux lauréat-e-s Tango&Scan.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

A. Fonctionnement

- Un-e porteur-se de projet issu-e des industries créatives et/ou numériques
- Un-e partenaire issu-e de tous les secteurs d'activités

b. Les secteurs concernés



Les porteur-se-s de projet doivent pouvoir justifier du caractère créatif et/ou numérique de leur activité et du projet déposé, d'une activité issue des secteurs créatifs et numériques.

À titre indicatif, la liste des codes NAF des secteurs créatifs et numériques est disponible sur notre site : <https://accro-grandest.fr/>

C. Porteur·se·s de projet & binôme ou consortium

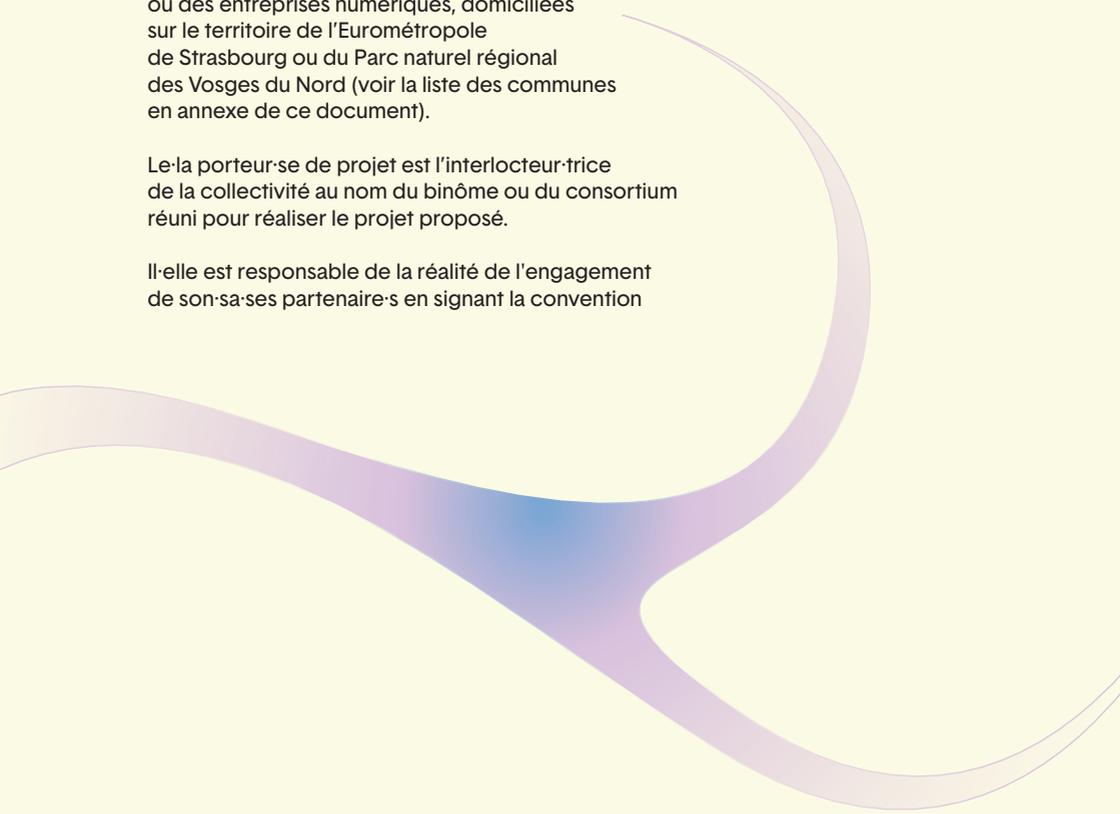
Le projet doit être présenté dans le dossier de candidature Tango&Scan par un binôme ou un consortium constitué d'acteur·rice·s suivant·e·s :

Porteur·se de projet

Le·la porteur·se de projet est un·e acteur·rice (entreprise, auto-entrepreneur·e, association, artisan·e, artiste ou étudiant·e entrepreneur·e) issu·e des industries créatives et culturelles ou des entreprises numériques, domiciliées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ou du Parc naturel régional des Vosges du Nord (voir la liste des communes en annexe de ce document).

Le·la porteur·se de projet est l'interlocuteur·trice de la collectivité au nom du binôme ou du consortium réuni pour réaliser le projet proposé.

Il·elle est responsable de la réalité de l'engagement de son·sa·ses partenaire·s en signant la convention



Deux Catégories

financière avec l'Eurométropole de Strasbourg. Depuis 2021, Tango&Scan se décline en deux catégories « Émergence » et « Développement » visant à distinguer le stade de développement de la structure porteuse du projet, l'avancement du projet et proposer un programme

d'accompagnement au plus près des besoins.

La catégorie « Émergence » s'adresse

à des porteur-se-s de projets :

- **En phase de prototypage d'un produit ou d'un service ;**
- **Qui viennent de créer (ou en cours de création) de leur entreprise ou leur structure juridique ;**
- **Qui travaillent à un nouveau projet (produit ou service) ;**
- **Dont le projet se situe en amont de la phase de commercialisation ou en préparation de la phase de commercialisation.**

Par exemple :

un-e porteur-se de projet vient de créer son entreprise et s'associe, dans le cadre de Tango&Scan, a un partenaire afin de travailler ensemble au prototypage d'un objet innovant.

La catégorie « Développement » s'adresse

à des porteur-se-s de projets :

- **Qui ont un service ou un produit déjà mis sur le marché ;**
- **En phase de commercialisation ;**
- **Qui souhaitent proposer une extension innovante de leur service ou de leur produit ;**
- **Qui postule une seconde fois à Tango&Scan avec le même type de projet.**

Par exemple : un-e porteur-se de projet avec son entreprise a un premier objet sur le marché et s'associe, dans le cadre de Tango&Scan, a un partenaire afin de développer une application innovante dédiée à l'utilisation de son objet.

Catégorie « Émergence »

Si le-la porteur-se de projet est :

Une entreprise ou un-e artisan-e, il-elle doit :

- être une TPE-PME (effectif < 250 salariés, CA < 50 M€, hors filiale majoritaire d'un groupe) immatriculé-e au répertoire SIRENE;
- être financièrement sain-e¹ ;
- avoir son siège social situé dans le périmètre géographique de l'Eurométropole de Strasbourg, ou du Parc naturel régional des Vosges du Nord ou un établissement dans ce périmètre, à condition que le projet concerne directement cet établissement.

Un-e auto entrepreneur-e doit :

- être immatriculé-e au répertoire SIRENE, résider sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, ou du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Une association doit :

- être inscrite auprès auprès d'un tribunal d'instance de l'Eurométropole de Strasbourg ou du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord et être financièrement saine².

Un-e artiste doit :

- être affilié-e à l'Agessa, à la Maison des artistes ou à l'Urssaf Limousin ;
- résider sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ou du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Un-e étudiant-e entrepreneur-e doit :

- être inscrit-e pour l'année 2024-2025 auprès d'un établissement d'enseignement supérieur basé sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ou du Parc naturel régional des Vosges du Nord, et être en mesure de justifier son statut d'étudiant-e entrepreneur-e.

Le statut d'étudiant entrepreneur est délivré à une personne au regard de la réalité, de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet. C'est le comité d'engagement du PEPITE qui est chargé d'instruire les demandes pour le Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Plus d'informations ici:
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



NB : Dans le cas exceptionnel où la structure est en cours de création, un document justifiant la démarche est obligatoire.

Catégorie

« Développement »

Une entreprise ou un-e artisan-e doit :

- être une entreprise constituée et avoir clôturé au moins 1 exercice comptable (effectif < 250 salariés, CA < 50 M€, hors filiale majoritaire d'un groupe) immatriculé-e au répertoire SIRENE, ayant une équipe constituée pouvant se consacrer au développement du projet présenter des perspectives concrètes de commercialisation d'un produit et/ou d'un service ;
- être financièrement sain-e¹ ;
- avoir son siège social situé dans le périmètre géographique de l'Eurométropole de Strasbourg, ou du Parc naturel régional des Vosges du Nord ou un établissement dans ce périmètre, à condition que le projet concerne directement cet établissement.

Un-e auto entrepreneur-e doit :

- être immatriculé-e au répertoire SIRENE ;
- avoir clôturé au moins 1 exercice comptable et pouvoir s'appuyer sur une équipe constituée pour développer le projet (partenaires, collaborateur-riche-s indépendant-e-s) ;
- présenter des perspectives concrètes de commercialisation d'un produit et/ou d'un service ;
- résider sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ou du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Une association doit :

- être inscrite auprès d'un tribunal d'instance de l'Eurométropole de Strasbourg ou du territoire Parc naturel régional des Vosges du Nord ;
- être financièrement sain-e² ;
- être constituée et avoir clôturé au moins 1 exercice comptable ;
- ayant une équipe constituée pouvant se consacrer au développement du projet présenter des perspectives concrètes de commercialisation d'un produit et/ou d'un service.

Un-e artiste doit :

- être affilié-e à l'Agessa, à la Maison des artistes ou à l'Urssaf Limousin ;
- avoir clôturé au moins 1 exercice comptable ;
- pouvoir s'appuyer sur une équipe constituée pour développer le projet (partenaires, collaborateur-riche-s indépendant-e-s) ;
- présenter des perspectives concrètes de commercialisation d'un produit et/ou d'un service ;
- résider sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ou du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Les étudiant-e-s entrepreneur-e-s **ne sont pas éligibles** à la catégorie « Développement ».

Partenaire (ou le consortium)

Le-la partenaire est un autre acteur économique (entreprise, auto-entrepreneur-e, artisan-e, association, étudiant-e entrepreneur-e), quel que soit son secteur d'activité, hors secteur créatif ou numérique. Son siège social peut être situé en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg (France et étranger). Le-la partenaire doit être financièrement sain (posséder des fonds propres positifs au dernier bilan).

NB: Il est possible de déposer un projet avec plusieurs partenaires. Il est alors nécessaire d'identifier toutes les parties prenantes participant à la réalisation du projet dans le dossier de candidature.

Les ETI (entreprises de taille intermédiaire dont l'effectif est compris entre 250 et 5 000 personnes et un CA compris entre 43 M € et 1 500 M €), les grandes entreprises, les collectivités et établissements publics ne sont pas éligibles pour être partenaire principal dans le cadre de l'appel à projets mais peuvent se positionner en tant que partenaire secondaire.



D. Autres critères d'éligibilité

Chaque porteur-se de projet ou partenaire ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature par édition de l'appel à projets.

Lauréat-e d'une édition précédente

Afin de permettre à une diversité d'acteur-ric-e-s de bénéficier de la dotation de l'appel à projets Tango&Scan, et pour garantir un renouvellement des lauréat-e-s, tout-e lauréat-e ne pourra pas être lauréat-e plus de deux fois sur une période consécutive de trois ans.

Exemple 1 : une entreprise lauréate en 2023 ET 2024 ne pourra pas candidater pour l'édition 2025.

Exemple 2 : une entreprise lauréate en 2024 pourra candidater à l'appel à projets, mais n'être lauréate qu'une seule fois supplémentaire en 2025 OU en 2026.

Un projet déjà soutenu financièrement ne peut être représenté avec des caractéristiques similaires.

Un-e lauréat-e de la catégorie « Émergence » pourra candidater avec le même projet dans la catégorie « Développement » dans une édition ultérieure, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

MODALITÉS DE SOUTIEN

A. Montant de la dotation versée au·à la porteur·euse

Le montant de la dotation accordée est de 50 % maximum du coût total du projet déclaré dans le budget, dans la limite de 20 000 € TTC de dotation versée.

→ **Exemple 1 :**

pour un projet d'un coût total de 8 000 € TTC, le montant maximum de la dotation sera de 4 000 € TTC.

→ **Exemple 2 :**

pour un projet d'un coût total de 45 000 € TTC, le montant maximum de la dotation sera de 20 000 € TTC.

B. Engagements du·de la porteur·euse de projet

Le·la porteur·se de projet s'engage à participer financièrement au projet sans seuil minimum. Cet engagement est à reporter sur le budget dans le formulaire.

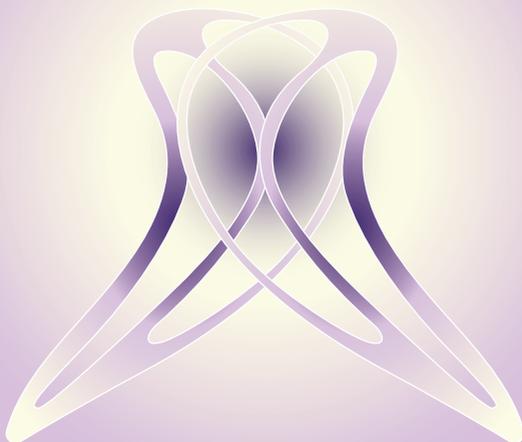
C. Engagements du·de la partenaire

Le·la partenaire s'engage à participer financièrement au projet. Cet apport financier devra représenter au moins 20 % de la dotation Tango&Scan sollicitée et peut se décliner en apport financier et/ou en valorisation en temps de travail.

→ **Exemple : pour un projet d'un coût total de 40 000 € dont la dotation Tango&Scan demandée est de 20 000 €, l'apport du partenaire sera :**

- › soit 20 % d'apport financier (= 4 000 €) ;
- › soit 10 % d'apport financier (= 2 000 €)
- + 10 % de valorisation de temps de travail (2 000 € correspondant à X heures de travail x taux horaire) ;

Cet apport doit être justifié par le règlement d'une facture au bénéfice du·de la porteur·se de projet, pour s'assurer de son engagement. Le devis signé correspondant au montant financier et/ou au temps de travail de cette prestation et devra être joint au formulaire de candidature. Dans le cas d'un consortium d'acteurs, l'apport financier total peut provenir de l'ensemble des partenaires associés au projet.



D. Conditions du versement de la dotation

La dotation est versée au·à la porteur·se de projet et non au·à la partenaire de projet. Le·la porteur·se de projet et son·ses partenaire·s au sein du binôme (ou consortium) s'engagent, si le projet est retenu, à respecter les dispositions de la convention financière bipartite établie avec l'Eurométropole de Strasbourg.

La dotation est versée directement par l'Eurométropole de Strasbourg au·à la porteur·se de projet en deux fois :

→ **70 % dès la signature de la convention financière (le versement intervient au maximum 4 semaines après réception de la convention signée par les deux parties).**

→ **30 % à la finalisation du projet, sur analyse d'un compte-rendu d'exécution finale réalisé par accro et sur justificatif des dépenses engagées.**

Le versement de la dotation intervient dans le respect du règlement financier fixé par l'Eurométropole de Strasbourg et sera formalisé par la signature d'une convention financière avec le·la porteur·se de projet.

Le·la porteur·se de projet et son·ses partenaire·s s'engagent à faire état du soutien de l'Eurométropole dans sa communication, notamment en intégrant dans toute communication les logos propres à l'opération, dont le logo « Tango&Scan » précédé de la mention « lauréat·e », le logo « **accro** » et le logo de l'Eurométropole de Strasbourg précédé de la mention « financé par » à minima pendant l'année d'attribution de la dotation.

Les lauréat·e·s des prix spécial « Bois local » s'engagent à communiquer avec le logo du Parc naturel régional des Vosges du Nord dans leurs outils de communication.

Dans le cadre de la convention, le·la porteur·se de projet s'engage à terminer son projet selon les objectifs fixés lors du dépôt de candidature, au 1er avril 2026 au plus tard. L'Eurométropole de Strasbourg se réserve le droit d'exiger le remboursement total de la dotation, ou de ne pas verser son solde, en cas de non finalisation du projet au-delà de cette date.

SÉLECTION DES LAURÉAT·E·S

Composition & fonctionnement du jury

Le jury est composé de professionnel·le·s issu·e·s de l'écosystème local (institutionnels, chambres consulaires, associations, entreprises, pôles de compétitivité, etc). Le jury est structuré autour d'un·e président·e, de vice-président·e·s, de juré·e·s et de rapporteur·e·s. Il est composé par l'équipe d'**accro** qui assure le pilotage du projet.

accro détermine en amont du jury la recevabilité des dossiers au regard de leur conformité au cahier des charges.

Le jury évalue et sélectionne les projets au regard des critères définis au préalable, dans la limite de la dotation financière globale allouée à Tango&Scan pour l'édition 2025 par la collectivité.

Le jury est indépendant et souverain. Ses recommandations sont sans recours pour les candidat·e·s. Les membres du jury disposent tou·te·s d'une voix, sauf en cas d'égalité où le vote du·de la président·e du jury compte pour double.

Le jury soumet ses recommandations à la présidente de la collectivité apportant le financement, ou à ses représentant·e·s, qui valident la sélection définitive des lauréat·e·s.

B. Critères d'évaluation

Les projets sont sélectionnés sur la base des dossiers remis. Chaque projet déposé est soumis à une évaluation du jury en deux temps selon les critères ci-dessous :

→ Une **évaluation du dossier écrit** complet remis lors du dépôt des candidatures en ligne. La présentation écrite est notée au regard des critères page suivante.

→ Une **évaluation de la présentation orale** du projet d'une durée de 5 minutes suivies de 10 minutes de questions-réponses. Le jury se tiendra le 3 juin 2025 à Strasbourg. Les candidat-e-s pourront s'appuyer sur un support de présentation visuel constitué d'une diapositive qui devra être transmis à **accro** au plus tard le 1^{er} juin 2025. Il-elle-s pourront également apporter des éléments matériels permettant la compréhension du projet. Les porteur-se-s de projet sont autonomes lors de l'installation et de la présentation des éléments matériels.



La présentation orale est notée au regard des critères page suivante :

évaluation écrite

Originalité du projet et son caractère innovant au regard des usages (technologique ou non technologique)	12,5 %
La faisabilité et le caractère fonctionnel du projet, avec des précisions sur les objectifs et résultats attendus.	12,5 %
Le potentiel économique pour chaque acteur·rice contribuant·e au projet : prise de risques partagées, implication, perspectives commerciales du produit ou service développé sur les marchés identifiés, impact sur la performance économique et l'image de l'entreprise, croissance du chiffre d'affaires du·de la porteur·se de projet, amélioration du positionnement sur le marché etc.	12,5 %
La qualité et la précision écrite de la présentation du dossier.	12,5 %
SOUS-TOTAL	50 %

évaluation orale

La clarté et la qualité de la présentation du projet. Elle tiendra compte de la nature partenariale du projet et de l'effet levier de l'aide : apport global répondant à un besoin non encore pourvu sur le territoire, originalité, faisabilité, preuve de concept technique, retombées sur l'ensemble de la filière, etc.	50%
SOUS-TOTAL	50 %
TOTAL DE LA NOTE (ÉCRITE + ORALE)	100 %

**Les dossiers seront évalués sur une échelle de 0 à 6.
Tout dossier n'atteignant pas un minimum de 3/6 ne sera pas retenu.**



CALENDRIER

Récapitulatif

L'appel à projets est ouvert du **04 avril au 11 mai 2025 à 23h59**, date limite de dépôt des candidatures. La présentation orale des projets se tiendra le 03 juin 2025 à Strasbourg.

Tout organisme souhaitant déposer un projet peut contacter **accro** pour valider son éligibilité au regard du cahier des charges de l'appel à projets Tango&Scan. La date limite de finalisation des projets-lauréats est fixée au **1^{er} avril 2026**.

04 AVRIL AU 11 MAI 2025	dépôt des candidatures en ligne via https://accro-grandest.fr/
03 JUIN 2025	jury Tango&Scan à Strasbourg
17 JUIN 2025	annonce des lauréat·e·s
JUILLET 2025 À MARS 2026	sessions de formation et de coaching collectif (communication, financement, propriété intellectuelle, etc).
FIN DE L'ÉTÉ 2025	versement du premier acompte de la dotation* TANGO&SCAN (70%)
NOVEMBRE /DÉCEMBRE 2025	évaluation à mi-parcours des projets lauréats
MARS/AVRIL 2026	évaluation finale des projets-lauréats
AVRIL/MAI 2026	versement du solde de la dotation (30%)
AUTOMNE 2026	temps de visibilité pour les lauréats à Strasbourg

**Sous réserve de la signature préalable et de la réception de la convention par la collectivité partenaire, nécessitant un délai de traitement de 4 semaines avant le versement.*

Eurométropole de Strasbourg

- Achenheim
- Bischheim
- Blaesheim
- Breuschwickersheim
- Eckbolsheim
- Eckwersheim
- Entzheim
- Eschau
- Fegersheim
- Geispolsheim
- Hangenbieten
- Hoenheim
- Holtzheim
- Illkirch-Graffenstaden
- Kolbsheim
- Lampertheim
- Lingolsheim
- Lipsheim
- Mittelhausbergen
- Mundolsheim
- Niederhausbergen
- Oberhausbergen
- Oberschaeffolsheim
- Osthoffen
- Ostwald
- Plobsheim
- Reichstett
- Schiltigheim
- Souffelweyersheim
- Strasbourg
- Vendenheim
- La Wantzenau
- Wolfisheim

Le·la porteur·se de projet (entreprise, auto-entrepreneur·e, association, artisan·e, artiste ou étudiant·e entrepreneur·e) doit être domicilié·e sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ou le Parc naturel régional des Vosges du Nord, dont la liste des communes se trouve ici :

ANNEXES

Parc naturel régional des Vosges du Nord

- Adamswiller
- Asswiller
- Baerenthal
- Bitche
- Bousseviller
- Breidenbach
- Butten
- Cleebourg
- Climbach
- Dambach
- Dehlingen
- Diemeringen
- Domfessel
- Dossenheim-sur-Zinsel
- Drachenbronn-Birlenbach
- Durstel
- Eckartswiller
- Éguelshardt
- Enchenberg
- Epping
- Erching
- Erckartswiller
- Ernolsheim-lès-Saverne
- Eschbourg
- Frœschwiller
- Frohmuhl
- Gœrsdorf
- Goetzenbruck
- Hanviller
- Haspelschiedt
- Hinsbourg
- Hottviller
- Hunspach
- Ingolsheim
- Ingwiller
- Keffenach
- Kutzenhausen
- La Petite-Pierre
- Lambach
- Lampertsloch
- Langensoultzbach
- Lembach
- Lemberg
- Lengelsheim
- Lichtenberg
- Liederschiedt
- Lobsann
- Lohr
- Lorentzen
- Loutzviller
- Meisenthal
- Memmelshoffen
- Merkwiler-Pechelbronn
- Montbronn
- Morsbronn-les-Bains
- Mouterhouse
- Neuwiller-lès-Saverne
- Niederbronn-les-Bains
- Niedersteinbach
- Nousseviller-lès-Bitche
- Oberbronn
- Obergailbach
- Obersteinbach
- Offwiller
- Ormersviller
- Ottwiller
- Petersbach
- Pfalzweyer
- Phalsbourg (Buchelberg)
- Philippsbourg
- Preuschedorf
- Puberg
- Rahling
- Ratzwiller
- Reichshoffen
- Reipertswiller
- Retschwiller
- Reyersviller
- Rolbing
- Roppeviller
- Rosteig
- Rothbach
- Rott
- Saint-Jean-Saverne
- Saint-Louis-lès-Bitche
- Schoenbourg
- Schœnenbourg
- Schweyen
- Sierthal
- Soucht
- Soultz-sous-Forêts
- Sparsbach
- Struth
- Sturzelbronn
- Tieffenbach
- Volksberg
- Volmunster
- Waldhambach
- Waldhouse
- Walschbronn
- Weinbourg
- Weislingen
- Weitersviller
- Wimmenau
- Windstein
- Wingen
- Wingen-sur-Moder
- Wissembourg (en partie)
- Woerth
- Zinswiller
- Zittersheim

Exemples de budgets (dépenses)

POSTES (CENTRES DE COÛTS)	MONTANT TTC
CONCEPTION	
Frais logiciels de design	620
Sous-total	620
DÉVELOPPEMENT	
Développement de l'application mobile	10 000
Sous-total	10 000
MISE SUR LE MARCHÉ	
Protection propriété intellectuelle	2 000
Hébergement sur serveur agréé «Données de santé» (6 mois: phase de test et lancement)	3 000
Sous-total	5 000
AUTRES DÉPENSES	
Maintenance informatique (phase de lancement)	3 000
Sous-total	3 000
TOTAL	18 620

Exemples de budgets (ressources)

FINANCES (DÉCRIRE LES CONTRIBUTEURS DES RESSOURCES)	MONTANT TTC
1. APPORTS PRIVÉS	
PORTEUR-SE DE PROJET	
Apport total du de la porteur-se de projet au projet*	7 448
PARTENAIRES DU PROJET	
Apport financier direct du ou des partenaires du projet au à la porteur-se de projet* = 20% minimum de la dotation Tango&Scan TTC <u>JOINDRE</u> : devis OBLIGATOIRE avec la mention « bon pour accord » signés par le(s) partenaire(s)	1 862
Apport complémentaire (financier ou en nature) du-de la partenaires principale sur le projet*	0
AUTRES FINANCEURS DU PROJET	
Autres apports privés (préciser la provenance)	0
Sous-total	9 310
2. AIDES PUBLIQUES (PRÊTS, SUBVENTIONS, AVANCES REMBOURSABLES, ETC.)	
Dotation Tango&Scan* (= 50% maximum du total TTC dépenses)	9 310
Autre aide publique au projet (préciser l'organisme et le type d'aide)	0
Sous-total	9 310
TOTAL	18 620

***Apport complémentaire (en nature)**

(= 20% minimum de la dotation Tango&Scan TTC OU 10 % apport financier direct et 10 % valorisation en temps de travail)

Documents à joindre

Pièces à joindre pour le-la porteur-se de projet :

DOCUMENTS	ENTREPRISE	AUTO-ENTREPRENEUR-E
Formulaire de candidature rempli en ligne		
Preuve de l'existence légale de l'organisation datée de décembre 2023 au plus tard	→ Immatriculation SIRENE → KBIS	→ KBIS
Situation financière	→ Dernière liasse fiscale → Ou dernier bilan et compte de résultats	→ Dernière attestation fiscale URSSAF
Constitution de l'équipe projet : CV / Book des personnes participantes à la réalisation du projet et rôle de chacun-e au sein de l'organisation		
Émission d'un devis à faire signer par le-la partenaire avec la mention « bon pour accord » justifiant de leur contribution	→ 20% minimum de la dotation Tango&Scan TTC → OU 10 % apport financier direct et 10 % valorisation en temps de travail	
Acquittement des frais de dossier	En Early Bird 90 € du 04 avril au 20 avril, 125 € pour les dossiers déposés à partir du 21 avril jusqu'au 11 mai 2025, 50 € pour les étudiant-e-s entrepreneur-e-s* (*frais pris en charge intégralement sous conditions voir p.5) Règlement uniquement par CB via le formulaire web https://accro-grandest.fr/	
Relevé d'Identité Bancaire ou IBAN	au nom de l'organisation (adresse du RIB/IBAN identique à celle du SIRET/SIRENE)	

Catégorie « Émergence »

Les documents complémentaires pertinents à une meilleure compréhension et à l'analyse du projet (présentation détaillée du projet, présentation et book du-de la porteur-euse de projet, objectifs économiques, étude de faisabilité, documents illustrant le projet...) sont les bienvenus et peuvent être déposés via le formulaire de candidature en ligne.

ASSOCIATION	ARTISAN-E	ARTISTE	ÉTUDIANT ENTREPRENEUR-E
<ul style="list-style-type: none"> → Immatriculation SIRENE → Inscription au Tribunal d'Instance → Statuts et composition du conseil d'administration et du bureau 	<ul style="list-style-type: none"> → Immatriculation SIRENE → KBIS → Immatriculation au registre des métiers 	<ul style="list-style-type: none"> → Immatriculation SIRENE → Affiliation à l'AGESSA, à la Maison des Artistes ou à l'Urssaf Limousin 	<ul style="list-style-type: none"> → Justificatif de scolarité de l'année 2024/2025 → Justificatif du statut d'étudiant-e entrepreneur-e
<ul style="list-style-type: none"> → Dernière liasse fiscale → Ou dernier bilan et compte de résultats 	<ul style="list-style-type: none"> → Dernière liasse fiscale → Ou dernier bilan et compte de résultats 	<ul style="list-style-type: none"> → Dernier avis d'impôt → Ou dernière déclaration de revenus et d'activité auprès de la Maison des Artistes 	<ul style="list-style-type: none"> → Non
<ul style="list-style-type: none"> → 20% minimum de la dotation Tango&Scan TTC → OU 10 % apport financier direct et 10 % valorisation en temps de travail 			
<p>En Early Bird 90 € du 04 avril au 20 avril, 125 € pour les dossiers déposés à partir du 21 avril jusqu'au 11 mai 2025, 50 € pour les étudiant-e-s entrepreneur-e-s* (*frais pris en charge intégralement sous conditions voir p.5) Règlement uniquement par CB via le formulaire web https://accro-grandest.fr/</p>			
<p>au nom de l'organisation (adresse du RIB/IBAN identique à celle du SIRET/SIRENE)</p>			

Documents à joindre

Pièces à joindre pour le-la porteur-se de projet :

DOCUMENTS	ENTREPRISE	AUTO-ENTREPRENEUR·E
Formulaire de candidature rempli en ligne		
Preuve de l'existence légale de l'organisation datée de décembre 2024 au plus tard	→ Immatriculation SIRENE → KBIS	→ Immatriculation SIRENE
Situation financière	→ Dernière liasse fiscale → Ou dernier bilan et compte de résultats	→ Dernière attestation fiscale URSSAF
Constitution de l'équipe projet : CV des personnes participantes à la réalisation du projet et rôle de chacun·e au sein de l'organisation		
Émission d'un devis à faire signer par le-la partenaire avec la mention « bon pour accord » justifiant de leur contribution	→ 20% minimum de la dotation Tango&Scan TTC → OU 10 % apport financier direct et 10 % valorisation en temps de travail	
Acquittement des frais de dossier	En Early Bird 90 € du 04 avril au 20 avril, 125 € pour les dossiers déposés à partir du 21 avril jusqu'au 11 mai 2025. Règlement uniquement par CB via le formulaire web https://accro-grandest.fr/	
Relevé d'Identité Bancaire ou IBAN	au nom de l'organisation (adresse du RIB/IBAN identique à celle du SIRET/SIRENE)	

Catégorie

« Développement »

ASSOCIATION	ARTISAN-E	ARTISTE
<ul style="list-style-type: none"> → Immatriculation SIRENE → Inscription au Tribunal d'Instance → Statuts et composition du conseil d'administration et du bureau 	<ul style="list-style-type: none"> → Immatriculation SIRENE → KBIS → Immatriculation au registre des métiers 	<ul style="list-style-type: none"> → Immatriculation SIRENE → Affiliation à l'AGESSA, à la Maison des Artistes ou à l'Urssaf Limousin
<ul style="list-style-type: none"> → Dernière liasse fiscale → Ou dernier bilan et compte de résultats 	<ul style="list-style-type: none"> → Dernière liasse fiscale → Ou dernier bilan et compte de résultats 	<ul style="list-style-type: none"> → Dernier avis d'impôt → Ou dernière déclaration de revenus et d'activité auprès de la Maison des Artistes
<ul style="list-style-type: none"> → 20% minimum de la dotation Tango&Scan TTC → OU 10 % apport financier direct et 10 % valorisation en temps de travail 		
<p>En Early Bird 90 € du 04 avril au 20 avril, 125 € pour les dossiers déposés à partir du 21 avril jusqu'au 11 mai 2025. Règlement uniquement par CB via le formulaire web https://accro-grandest.fr/</p>		
<p>au nom de l'organisation (adresse du RIB/IBAN identique à celle du SIRET/SIRENE)</p>		

Documents à joindre

Pièces à joindre pour le-la partenaire

DOCUMENTS	ENTREPRISE	AUTO-ENTREPRENEUR·E
Formulaire de candidature rempli en ligne		
Preuve de l'existence légale de l'organisation datée de décembre 2023 au plus tard	→ Immatriculation SIRENE → KBIS	→ Immatriculation SIRENE
Situation financière	→ Dernière liasse fiscale → Ou dernier bilan et compte de résultats	→ Dernière attestation fiscale URSSAF
Signature du devis émis par le-la porteur·e avec la mention « bon pour accord » justifiant de votre contribution	→ 20% minimum de la dotation Tango&Scan TTC → OU 10 % apport financier direct et 10 % valorisation en temps de travail	

NB : DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les documents complémentaires pertinents à une meilleure compréhension et à l'analyse du projet (présentation détaillée du projet, présentation et book du·de la porteur·se de projet, objectifs économiques, étude de faisabilité, documents illustrant le projet...) peuvent être déposés via le formulaire de candidature en ligne.

Pour le·la partenaire

ASSOCIATION	ARTISAN·E	ARTISTE	ÉTUDIANT ENTREPRENEUR·E
<ul style="list-style-type: none"> → Immatriculation SIRENE → Inscription au Tribunal d'Instance → Statuts et composition du conseil d'administration et du bureau 	<ul style="list-style-type: none"> → Immatriculation SIRENE → KBIS → Immatriculation au registre des métiers 	<ul style="list-style-type: none"> → Immatriculation SIRENE → Affiliation à l'AGESSA, à la Maison des Artistes ou à l'Urssaf Limousin 	<ul style="list-style-type: none"> → Justificatif de scolarité de l'année 2024/2025 → Justificatif du statut d'étudiant·e entrepreneur·e
<ul style="list-style-type: none"> → Dernière liasse fiscale → Ou dernier bilan et compte de résultats 	<ul style="list-style-type: none"> → Dernière liasse fiscale → Ou dernier bilan et compte de résultats 	<ul style="list-style-type: none"> → Dernier avis d'impôt → Ou dernière déclaration de revenus et d'activité auprès de la Maison des Artistes 	<ul style="list-style-type: none"> → Non concerné
<ul style="list-style-type: none"> → 20% minimum de la dotation Tango&Scan TTC → OU 10 % apport financier direct et 10 % valorisation en temps de travail 			

L'appel à projets Tango&Scan est piloté par l'association **accro**, financé par l'**Eurométropole de Strasbourg** avec le concours du **Parc naturel régional des Vosges du Nord**.
7 cour des Cigarières, 67000 Strasbourg, tangoscan@accro-grandest.fr

APPEL À PROJETS

Vous souhaitez devenir sponsor TANGO&SCAN ? Rendez-vous sur le site web accro.

Coordination : Camille Strehl
Design graphique : Atelier Copain-Copain
Impression : Strasbourg Eurométropole

Strasbourg.eu
eurométropole

accro
créativité surdosée.



La Région
GrandEst



Avec le soutien de



Fonds national
d'aménagement et
de développement
du territoire

EM
EM Strasbourg
BUSINESS SCHOOL